

<http://la-sociale.online/spip.php?article143>

Défendre la république

- Actualité -

Publication date: mercredi 13 mars 2019

Copyright © La Sociale - Tous droits réservés

Le mot « république » est largement galvaudé. Se disent « républicains » tant de politiciens qui chaque jour foulent aux pieds les principes républicains qu'il pourrait sembler presque nécessaire d'abandonner ce nom glorieux. Essayons cependant d'en rappeler la signification et de d'en tirer les conclusions.

La république est d'abord la chose publique, selon son nom latin. Chose publique, cela veut dire que tous les individus qui vivent dans une république partagent quelque chose qui est au-delà des choses privées, au-delà de la propriété individuelle, au-delà des intérêts particuliers de chacun et ce bien commun est pour qui se dit citoyen le bien suprême - quelles que soient par ailleurs les idées que chacun, comme homme, puisse se faire au sujet des fins ultimes. Au moment où tous les biens appartenant à la nation sont bradés les uns après les autres aux intérêts privés et notamment aux intérêts privés des amis du pouvoir, on peut se demander quelle idée de la république et du bien commun peuvent bien se faire ceux qui ont la charge de gouverner. À moins qu'ils n'identifient leur bien propre et singulier au bien commun et qu'ils ne pensent que la force commune doit être mise à leur service. Une telle conception a un vieux nom : tyrannie, c'est-à-dire l'exact antinomie de la république.

La république, c'est aussi le gouvernement des lois. En dernier analyse, en effet la république est un « empire de lois et non un empire d'hommes » pour reprendre la formule du grand républicain anglais James Harrington. Gouvernement des lois, cela veut dire que personne n'est au-dessus de la loi et que la loi est la même pour tous, puissants et misérables. Quand la justice est aux ordres et poursuit impitoyablement les plus faibles qui s'opposent aux gouvernants et protège les forts y compris dans leurs plus basses oeuvres, il est clair que nous sommes plus gouvernés par un gouvernement républicain mais au contraire par une clique qui bafoue les lois et piétine la république.

La république n'est pas une forme particulière de gouvernement mais toute constitution politique qui garantit à la fois la séparation des pouvoirs et fait du peuple ou de ses représentants le pouvoir suprême. Or, dans la France d'aujourd'hui ni l'une ni l'autre de ces clauses n'est respectée. La séparation des pouvoirs n'existe pas puisque le Parlement n'est pas souverain mais est réduit au rôle d'un Parlement croupion qui vote à la chaîne que le gouvernement a décidé de faire voter. Quant à la justice, elle est soumise aux caprices d'une organisation hiérarchique qui dépend du gouvernement et du président. Il n'y a qu'un pouvoir qui ne soit soumis à aucun contrôle, le pouvoir du président, et nous avons appris du Premier ministre, de la Garde des Sceaux et de quelques autres personnages de moindre envergure que la séparation des pouvoirs signifiait seulement que personne ne peut enquêter ni mettre en cause le pouvoir du président ni l'organisation de la présidence qui est ainsi non plus le pouvoir exécutif mais le pouvoir suprême intouchable.

La république, telle que la définit toute la tradition républicaniste, est un régime de liberté qui doit protéger les citoyens contre toute forme de domination, y compris contre la domination de la majorité. Cela signifie que les lois ne sont pas des règles du jeu arbitraires, mais doivent au contraire assurer la protection des droits de chacun et la sûreté des perspectives de vie. Politiquement, cela signifie que toute fraction du peuple qui se sent maltraitée par le gouvernement légal possède un droit constitutionnel de contestation du pouvoir, droit qui s'exerce même contre les votes du parlement et contre la majorité issue du dernier scrutin. Faute de quoi nous serions dans ce que Tocqueville avait nommé « tyrannie de la majorité ». Quand, de surcroît, la majorité n'est en fait majorité qu'en raison d'un système de suffrage inique qui interdit l'expression de la diversité de l'opinion des citoyens, nous sommes même dans le cadre d'une tyrannie de la plus grosse minorité du moment.

C'est aussi socialement que les citoyens doivent être protégés. Fort judicieusement, la constitution de la 1946 avait, en préambule, adopté une déclaration complémentaire des droits qui inclut tous les droits sociaux dans la constitution. La vaste entreprise de démolition des droits sociaux engagée depuis plusieurs années et accélérée par le gouvernement aujourd'hui constitue directement une destruction de fondements même de la république, tels qu'ils avaient été posés en 1946 et repris dans la constitution de 1956. Au moins une dizaine d'articles de ce préambule sont allégrement violés par les gouvernants actuels sans que cela n'émeuve les politiciens, à commencer par ceux d'un conseil constitutionnel dont la politisation, la partialité et la sensibilité aux lobbies n'est plus un secret pour

personne.

Enfin, les citoyens ne peuvent être libres que dans une république libre, c'est-à-dire une république qui ne reconnaît aucun autre pouvoir souverain de la volonté du peuple. La soumission de notre nation à la loi de l'Union européenne, la création de la « souveraineté européenne, cette chose bizarre que l'actuel président ne cesse d'invoquer, constituent autant de liens d'assujettissement de la république à une puissance qui n'est pas sans rappeler le Saint Empire Romain germanique.

On le voit donc, être républicain, c'est défendre une république souveraine, laïque, démocratique et sociale, pour reprendre les termes mêmes de l'article premier de la constitution en vigueur. Fédérer les forces qui partagent cet objectif, il n'y a rien de plus urgent.